

Service civique : « Ni une formation, ni un job, mais une expérience »

Solidarité. Le service civique remporte un grand succès en Rhône-Alpes, avec plus de 5 000 jeunes engagés depuis 2010. Ce dispositif permet aux 16-25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général en échange d'une indemnité. L'enjeu pour le jeune est de s'insérer ensuite plus facilement dans la vie professionnelle. Portrait de l'un d'eux, Serge Brunner, qui fait son service civique à l'association Concordia.

Serge Brunner, 24 ans, titulaire d'un bac + 4 en finance, est accueilli pour neuf mois par l'association Concordia Rhône-Alpes (Lyon 3^e). À ses débuts, le service civique était considéré par certains comme un substitut au service militaire. « Pour moi, c'est plus un dispositif individuel que collectif. Ce n'est ni une formation, ni un job, mais une expérience. Le service civique ne concerne pas uniquement les décrocheurs, poursuit le jeune homme. C'est aussi destiné à ceux qui ont un bagage mais des galères à trouver un emploi ».

Après avoir décroché son master à l'École supérieure de commerce et développement 3A (Lyon 9^e), Serge se lance dans une recherche d'emploi. Il obtient quelques entretiens. Peu concluant... Au mois d'avril, las de ces huit mois d'attente, le jeune marié décide de se tourner vers le service civique. « Certains des élèves des 3A font leur stage en service civique pour être mieux payés. Je connaissais déjà le principe mais au départ je n'étais pas tenté ».

Le jeune homme se dirige vers Concordia Rhône-Alpes pour une mission de 26 heures par semaine comme

5 000

C'est le nombre de jeunes engagés comme Serge Brunner (photo ci-contre) dans un service civique en Rhône-Alpes depuis 2010, date de la création du dispositif. À noter que plus de 64 % sont des jeunes femmes. En 2013, ils étaient 1 700 volontaires dans la région.

« chargé de la vie associative ». « Je ne voulais pas seulement faire du social mais développer mes compétences en éducation sociale et solidaire et faire profiter à l'association des miennes ».

« Personne ne connaît le dispositif »

Concordia accueille des bénévoles du monde entier sur des chantiers. En juin, Serge a d'abord reçu une formation spécifique d'animateur, puis a encadré l'un de ces chantiers à Chambéry. Gestion du groupe et du budget, courses, organisation d'activités avec la collectivité... Il n'a pas chômé.

Dans la foulée, il s'est occupé



Photo Pierre Augros

de deux gros événements pour la vie de l'association : le week-end post-chantiers et l'assemblée générale. « Je devais trouver des cuisiniers, un groupe de musique, un fournisseur de bières... J'aime le challenge ». Lorsqu'il évoque ses missions « de bureau », Serge a aussi les yeux qui brillent. Il a créé une newsletter grâce à un programme informatique découvert via son nouveau réseau et des fiches à destination des futurs bénévoles de Concordia.

Au cours de l'année, Serge a pu compter sur son épouse infirmière en CDI, ses parents garants pour la location de son appartement et... son côté débrouille.

Jusqu'en décembre, il a pu garder un travail alimentaire au centre social, car il a négocié son mercredi avec Concordia. À présent il donne quelques cours dans son domaine, l'économie solidaire. Il arrive même à mettre 100 € de côté par mois. « Quand je présente ma carte de service civique au cinéma,

je n'ai pas droit aux réductions car personne ne connaît le dispositif, il faut le valoriser », regrette-t-il.

Serge envisage l'avenir avec sérénité. Avec en ligne de mire deux emplois qui mêlent ses anciens et ses nouveaux acquis. Il a pensé aussi au « tuilage » de celui qui le remplacera. « Je conseille aux jeunes de bien se renseigner sur leurs droits et de tirer le maximum de profit de leur service civique ». ■

Julie Olagnol

Repères

SERVICE CIVIQUE-ArticleB

Déjà 4 ans d'existence

Ce dispositif, mis en place en 2010 pour donner « un statut au volontariat », propose des missions de 6, 9 ou 12 mois en France mais aussi à l'étranger. Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'investir dans un projet d'intérêt général et enrichir leur parcours d'une nouvelle expérience.

Volonté gouvernementale

François Hollande a évoqué le sujet lors de sa conférence de presse du 14 janvier. Sur le plan national, l'objectif initial de 31 000 volontaires pour 2014 a été porté à 35 000, soit une hausse de 15 % par rapport à 2013.

570 € pour au moins 24 heures de mission

En service civique, un jeune reçoit une indemnité forfaitaire de 570 € net par mois, que sa mission dure 24 ou 35 heures par semaine. Dans le détail 467,34 € sont versés par l'État et 106,31 € par l'association. Les anciens boursiers au 5^e échelon et les bénéficiaires du Revenu de solidarité activent bénéficient d'une centaine d'euros supplémentaires de l'État. Les demandeurs d'emplois qui touchaient une allocation ne reprendront leurs droits qu'à la fin de leur service civique. À noter que celui-ci peut être interrompu à la demande du jeune s'il trouve un emploi.

QUESTIONS A MARIE-PIERRE NECTOUX

Chargée de mission référent service civique à la DRJSCS* « 680 structures agréées en Rhône-Alpes dont 78 % d'associations »

Quelles sont les structures qui accueillent des services civiques ?

Il y a 680 structures agréées en Rhône-Alpes depuis le lancement du dispositif, dont 78 % d'associations, du club sportif aux associations de solidarité ou culturelles, et 12 % de collectivités, de la petite commune rurale au conseil régional et des établissements publics. Si de nouvelles structures souhaitent proposer des missions, elles peuvent se diriger vers la DRJSCS*. Elles devront obtenir un agrément délivré par

l'Agence du service civique ou, pour les collectivités, un agrément régional du préfet.

Qu'est-ce qui est mis en place pour aider financièrement les jeunes ?

En Rhône-Alpes, le conseil régional leur permet de bénéficier de la carte M'ra et de la tarification TER Illico solidaire mais aussi d'une formation en lien avec la vie associative. Elle est complémentaire à la formation obligatoire dans le cadre du service civique qui est, surtout, un prétexte à la rencontre

des jeunes.

Quels organismes peuvent aider les jeunes à engager les démarches ?

Ils peuvent consulter les offres classées sur www.service-civique.gouv.fr et postuler directement ou bien se tourner vers le réseau information jeunesse (Centre Régional Information Jeunesse, Bureau Information Jeunesse, Missions locales) pour une aide personnalisée. ■
*Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.